



SAINT-LAURENT-D'ONAY

Présentation PCS

Vendredi 31 janvier

PCS - Commune de St Laurent d'Onay

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) doit permettre la mise en place d'une organisation optimale en matière de gestion de crise, en assurant l'alerte et l'information des personnes, le secours et l'accompagnement de la population en cas d'accident ou de catastrophe.

Le cadre réglementaire :

- Une fois le PCS rédigé, il doit être présenté au Conseil Municipal et validé par celui-ci
- Il fait l'objet d'un arrêté municipal
- Il doit être envoyé à la préfecture

- Il doit être « testé » par des exercices réguliers
- Il fait l'objet d'une mise à jour régulière

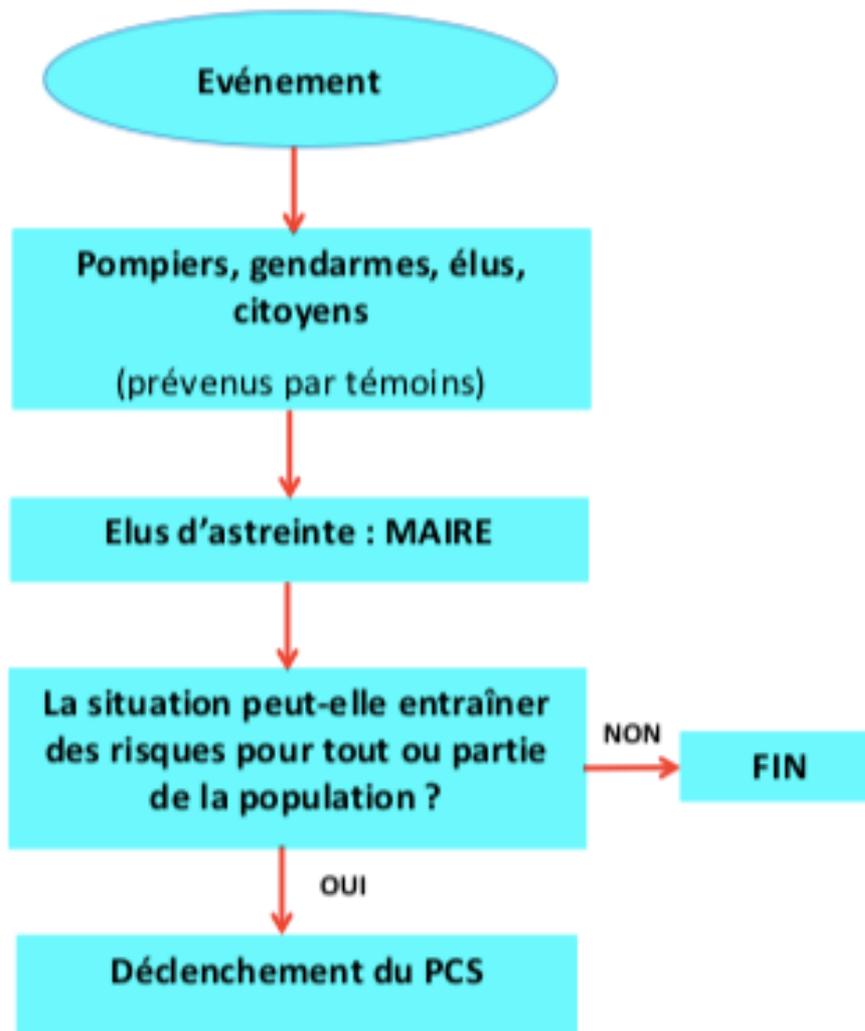


PCS : Contenu

- Organisation de la réponse communale à un événement
- Organigramme du dispositif communal
- Identification des risques sur la commune
- Populations nécessitant une attention particulière
- Alerte de la population : alerte générale ou spécifique
- Soutien des populations - Recensement des moyens matériels et humains
- Annuaire de crise
- Fiche actions → rôle des différentes cellules :
Directeur des opérations de secours (Maire)
Cellule communication
Cellule sécurité – logistique
Cellule assistance aux populations
- Annexes :
- Conclusion

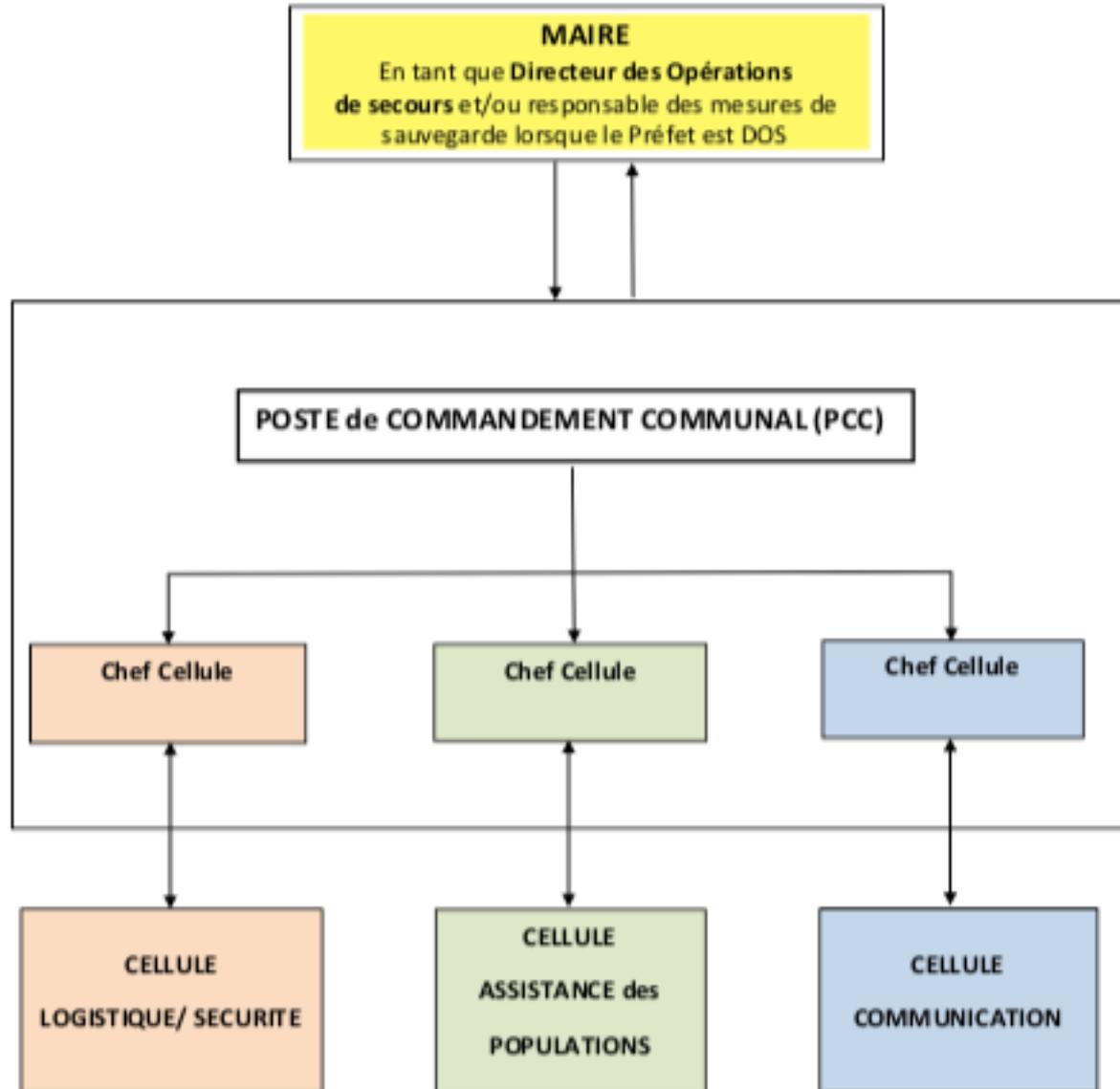
PCS - Organisation de la réponse communale à un évènement

Commune de SAINT LAURENT D'ONAY



PCS - Organigramme du dispositif communal

Commune de SAINT LAURENT D'ONAY



PCS - Identification des risques sur la commune

Aléas : Probabilité qu'un phénomène se produise

Enjeux : Ensemble des biens et des personnes susceptibles de subir des dommages

Risque : Combinaison aléa / enjeu

Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

- Risque sismique
- Incendie

Aléas météorologiques :

- Inondation – Ruissellement – Coulée de boue
- Tempête – Vent violent
- Neige – verglas – grand froid
- Canicule

Aléas sanitaires : Pandémie

Aléas technologique : Nucléaire



PCS - Population nécessitant une attention particulière

Nous avons besoin de recenser les personnes nécessitant une attention particulière :

- Les personnes âgées isolées ou non, ainsi que les aidants
- Les personnes vivant seules

Nous devons établir la liste de ces personnes avec un moyen de les joindre → demande d'autorisation pour utiliser le numéro de téléphone dans le cadre du PCS



PCS - Alerte à la population

ALERTE GENERALE : Population concernée → toute la population

- Tempête – vent violent
- Canicule
- Neige – verglas- grand froid
- Pandémie
- Risque sismique
- Accident nucléaire

Moyens : Porte à porte - appel téléphonique – panneau pocket

Responsable : Personne relais par zone

ALERTE SPECIFIQUE → Population concernée : une partie de la population

Type de risque :

- **Inondation** → Cours d'eau concerné : Herbasse

- **Ruissellement / Coulée de boue** → La totalité des habitations sauf celles situées sur les crêtes

- **Incendie** → Identification des maisons dans les bois ou en lisière

Moyens : Porte à porte - appel téléphonique – panneau pocket



PCS - Soutien des populations / recensement des moyens

Nos avons besoin de recenser :

- **Les lieux** (publics ou privés) pouvant être utilisés pour accueillir des populations en difficulté avec possibilité d'hébergement, de restauration, ... sur la commune ou à proximité pour la **mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement**
- **Les personnes ressources** qui, de part leur profession, leur compétences, leur fonction peuvent apporter une aide à la population pendant la crise (personnel médical ou paramédical, responsables d'associations, ...)
- **Le matériel disponible** sur la commune (engins agricoles, camion, ...)

A savoir : le Maire a la possibilité de prendre un arrêté pour réquisitionner un lieu ou un matériel nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre du PCS



PCS - Annuaire de crise

Liste de tous les acteurs susceptibles d'apporter une aide en cas de crise :

- Préfecture : BPGE (Bureau de la planification et de la gestion de l'événement)
- Département
- Communes voisines
- Membres du Conseil Municipal
- Personnel communal
- Pompiers
- Police, gendarmerie
- SAMU
- DDT (Direction Départementale des Territoires)
- DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)
- ARS (Agence Régionale de Santé)
- Protection civile
- Croix rouge
- Associations
- Différents opérateurs (Electricité, téléphone, eau potable, éclairage public, gaz, ...)
- Entreprises locales (BTP, alimentation, sociétés d'égouttage, ...)



PCS - Fiches ACTIONS : rôle des différentes cellules

Les fiches actions déterminent les responsables de chaque cellule et décrivent leur rôle et leurs missions.

MAIRE : DOS

Lorsque le PCS est activé le Maire devient le Directeur des Opérations de Secours (**DOS**). A ce titre il décide des actions à mettre en place.

CELLULE ASSISTANCE AUX POPULATIONS

- Mettre en œuvre les solutions d'hébergement (accueil, ravitaillement, ...)
- Tenir un tableau des personnes hébergées
- Assurer le soutien des personnes

CELLULE SECURITE LOGISTIQUE

- Evaluation de la situation sur le terrain
- Sécuriser les zones
- Evaluer et rassembler le matériel nécessaire
- Solliciter les personnes ressources
- Gérer l'évacuation des personnes

CELLULE COMMUNICATION

- Avertir les relais de quartier
- Recevoir et synthétiser toutes les informations
- Tenir la main courante à jour
- Diffuser les messages



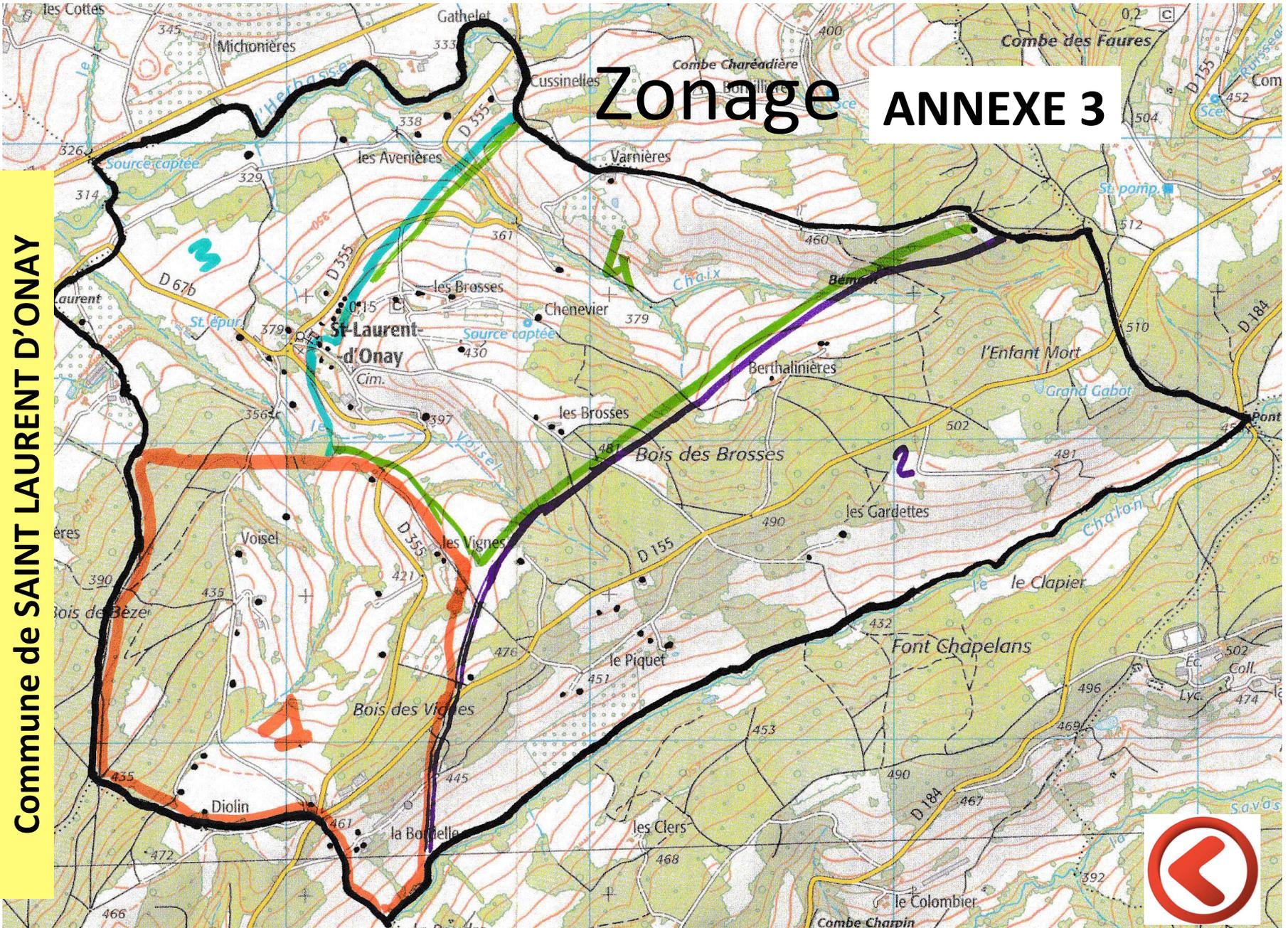
PCS - Annexes

- Annexe 1 : Main courante
- Annexe 2 : Tableau de recensement des personnes hébergées
- Annexe 3 : [Zones PCS](#)
- Annexe 4 : Cheminement de l'alerte générale
- Annexe 5 : Modèles d'arrêtés municipaux
- Annexe 6 : Exercices



Commune de SAINT LAURENT D'ONAY

Zonage ANNEXE 3



PCS - Conclusion

Dans ce cadre, nous avons besoin d'utiliser les numéros de téléphone des habitants, et, pour cela, l'autorisation de la personne concernée est nécessaire. Le numéro de téléphone permettra :

- D'alerter chaque habitant
- De contacter les personnes référencées dans le PCS pour une mission ou une compétence particulière.
- De joindre les personnes nécessitant une attention particulière ou leur proche

Nous invitons aussi toutes les personnes intéressées pour participer à une des « cellules » citées lors d'un déclenchement du PCS, à se manifester en mairie

Réunion publique le 31 janvier 2025

F.Marcon

